

LIBÉRATION Stop aux silences, place aux mots et aux réparations.

En 1984, l'été de mes 12 ans, je me baladais à vélo dans mon village de la Broye Fribourgeoise. Un homme, que j'appellerais « J » s'arrêta dans sa belle voiture Audi de couleur turquoise à ma hauteur et me proposa un tour ! Lorsqu'on fut en dehors de la zone d'habitation, il me proposa de conduire sa voiture ! J'ai accepté ! Me voilà donc au volant, très concentré ! Il glisse alors sa main dans mon pantalon et touche mon sexe : je suis sidéré ! Je continue à me concentrer, je crois ! En fait, je ne souviens plus de la suite ! C'est le trou noir ! M'a-t-il menacé et dit que si je parlais, on ne me croirait pas ? Ou c'est ma honte, la sidération d'avoir été trahi, le sentiment de m'être laissé abuser qui m'a amené à me jurer de ne jamais en parler. Je n'ai pas réussi à fuir, ni à crier, aucun mot n'est sorti, j'ai été comme tétanisé, je n'en n'ai pas parlé à mes parents.

À la suite de cette agression et durant toute mon adolescence, je ne me sentais pas bien, comme si cet abus et le fait que je n'avais pas pu réagir et que j'avais été abusé était inscrit sur ma figure. J'avais de la peine à supporter l'autorité de mon père comme celle de mon patron d'apprentissage ! Est-ce parce qu'un adulte m'avait trahi ? J'ai aussi rencontré énormément de problèmes relationnels avec les filles ! Je suis quand même arrivé au bout de mon apprentissage, j'ai fait l'école de recrue et j'ai enfin pu fuir mon village pour voyager 3 - 4 mois à l'autre bout du monde : Australie, Malaisie, Thaïlande. Mais mon mal-être me poursuivait, ne me facilitait pas les contacts et les relations avec les femmes. Mon secret restait bien enfui au fond de moi.

Au retour, j'ai trouvé un poste de travail. En 2000, j'ai créé ma propre entreprise et suis devenu enfin mon propre patron. Je n'envisageais pas du tout de me marier et d'avoir des enfants, sans percevoir vraiment que c'était en relation avec le traumatisme que j'avais subi. Cela doit être en 2006, à 34 ans, que j'ai dévoilé mon secret pour la première fois à ma compagne de l'époque, et je fondu en larmes, j'ai été entendu, mais cela m'a fait tant mal d'en parler que je me suis juré de ne plus jamais en reparler, et je me suis refermé. Mais une année plus tard, je suis tombé amoureux d'une Brésilienne. J'ai pu à nouveau en parler, j'ai été entendu. Je me suis marié avec elle, prêt à accueillir des enfants, mais elle a fait plusieurs fausses couches ! C'est alors seulement, en 2007, à ce moment même où plus rien ne fonctionnait dans ma vie, que je commence à me soigner, par des séances d'hypnose, à m'ouvrir un peu et à confier mon vécu de ces 30 dernières années, morceaux après morceaux. Plus tard, ce sera encore difficile, j'en parlerai à mon médecin, à mon psychiatre : blocs de silence, de déni, de malaise malgré les séances d'EMDR (désensibilisation et retraitement des informations avec l'aide de mouvements oculaires)

Enfin, en 2012, je réalise que ce que j'ai subi m'a causé un vrai un traumatisme. Je consulte alors la LAVI à Fribourg. Je suis reconnu comme victime et bénéficiaire d'un accompagnement. L'avocat conseillé par la LAVI me dit qu'il ne peut rien faire, puisqu'il y a prescription. Je m'adresse alors au groupe de parole « Faire le Pas », je suis le seul homme, j'obtiens tout de même du soutien. Au printemps 2013, je dépose un signalement complet à la police des mœurs avec l'aide de la LAVI et d'un avocat ; en septembre, je reçois une ordonnance de suspension : le nom de l'abuseur « sera signalé au RIPOL, sous « recherche du lieu de séjour ». Sur cette ordonnance subsiste encore bon nombre d'anomalies, encore à l'heure actuel sans explication. Je suis très déçu et je n'arrive pas aujourd'hui encore à comprendre

cette décision ni qu'aucune mesure n'est prise pour le trouver ! En effet, il est écrit aussi dans cette ordonnance « ... il conviendrait toutefois d'entendre J en raison des soupçons qui pèsent sur lui quant à la commission d'infractions à l'encontre d'autres victimes mineures » et pour lesquelles il n'y a probablement pas encore de prescription.

Pour tenter de renouer avec mon épouse, je passe deux mois à Salvador de Bahia en 2015-2016. En discutant avec le gérant d'un petit commerce de quartier, j'apprends que J est un client. Je me liquéfie sur place ; je sombre dans une sorte de mutisme et m'enfuis : cet homme a encore une emprise sur moi. Je quitte le Brésil le 25 janvier 2016. Je ne vais toujours pas bien.

Le 18 mars 2016, je tombe sur un article du quotidien 24Heures, concernant une ONG s'occupant d'enfants défavorisés et abusés sexuellement au Brésil. Je découvre que la présidente est l'épouse de J et que lui-même est vice-président et directeur technique de cette ONG. Mon sang se glace. Je suis bouleversé. Je ne vais pas bien : je ressens du dégoût ; cela me donne la nausée.

Le 21 avril 2016, j'en informe la LAVI pour qu'elle relaye ces informations au SEJ et au Ministère public ; j'appelle 2 fois Mme la Procureur (Mme Dre) : son secrétariat me dit qu'elle va me rappeler, je n'ai jamais reçu son d'appel. À la suite des parutions dans la presse des enfants de l'institut Marini abusé, je prends contact avec Jean-Louis Claude, je n'ai jamais rencontré d'autres hommes victimes et j'ai longtemps pensé que j'étais seul ; je découvre le *Groupe SAPEC* qui est en passe d'obtenir reconnaissance et réparation pour les abus sexuels prescrits commis par des prêtres ! Je contacte son président qui compatit mais ne voit pas ce qu'il peut faire. J'informe le vice-président de la *CECAR*, ancien conseiller d'État fribourgeois, de ma situation d'homme abusé, ainsi que du bon nombre d'autres victimes du même agresseur.

Je poursuis ma recherche d'aide et d'appui pour dénoncer cet homme en consultant le net. Entre le 8 et le 15 juillet 2016, je tente de joindre *Innocence en danger*, puis un journaliste du quotidien La Liberté à qui je donne toutes mes informations : le temps presse ; il faut dénoncer cet homme, ses agissements et ceux qui le protègent. Je rédige ensuite un article anonyme que j'envoie à la journaliste de 24h (Mme De Lca) qui a écrit celui du 18 mars. Je prends contact avec Kinder Schutzen et fini par rencontrer l'initiatrice de « Marche Blanche » Mme Christine Bussat à Genève. J'ai besoin de soutien et d'aide !

Le 14 juillet, l'avocate (Maitre Bra) que je consulte pour rédiger un courrier pour le Ministère public, m'informe que J et son épouse ont démissionné de l'ONG. Mon sang se glace comment le sait-elle ? À mes questions, j'ai l'impression qu'elle ment. Je quitte son bureau ayant perdu confiance en elle, comme envers d'autres personnes, ainsi que l'Autorité de Fribourg ! Je cherche conseil auprès d'un ami avocat pour rédiger un courrier que j'envoie, le lendemain, en recommandé au Ministère public ; j'y communique l'adresse exacte de J au Brésil. Je suis invité par un des responsables de la LAVI à me rendre dans les bureaux du SEJ de Fribourg avec le responsable Mr. Ru ; celui-ci me remercie pour toutes mes informations et m'indique qu'il a le devoir et la capacité d'informer et de dénoncer au Ministère Public de la Confédération « tout citoyen Suisse établi à l'étranger et qui pourrait avoir un comportement inadapté » il me fera la lecture de rapports de police et me remettra gracieusement, devant

témoin, des documents confidentiels échangés entre le Ministère Public Fribourgeois et la Présidente d'honneur de cette ONG. Je ressens un malaise profond au niveau des Autorités fribourgeoises, j'ai l'impression qu'il y a une omertà, Monsieur Ru recevra même comme consigne de Mme la Procureur : « faut pas touiller cette affaire » !

Mon malaise et mon mal être me rongent. J'aspire à une reconnaissance officielle comme celle qu'ont finalement obtenu les victimes d'abus sexuels par des prêtres. Je revendique une indemnité qui compense les souffrances et les difficultés que m'a occasionnées ce traumatisme tout au long de ma vie. J'ai fini par trouver un avocat sur la Place Lausannoise, loin de Fribourg, qui veut vraiment m'aider. En 2016, nous avons déposé une demande d'indemnisation auprès du service de l'action sociale du Canton de Fribourg. Nous démontrons que la prescription peut être remise en question : non seulement comme l'a concédé l'Église catholique, mais aussi l'instance qui a obligé que les victimes de l'amiante soient indemnisées bien après le délai de prescription.

Je ne supporte pas l'idée que mon abuseur (dont je ne suis pas la seule victime) puisse encore être en contact avec des enfants. Heureusement les choses bougent ! En mai 2017, le Ministère public zurichois a ouvert une procédure d'enquête préalable sur un célèbre enseignant à la retraite, bien que les faits connus soient couverts par la prescription.

Ainsi j'ai bon espoir de trouver des gens qui vont s'associer à moi pour contraindre le Ministère Public Fribourgeois à ouvrir une enquête, à rendre publics les faits et que les personnes informées reconnaissent n'avoir pas agi de façon optimale. À moins que l'organisme français ONG « *Wanted Pedo* » à qui j'ai remis toutes mes informations y soit déjà arrivé.

Marcel,
Un Homme victime d'abus sexuel

Domdidier (Suisse), rédigé le 24 novembre 2017